

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront au lieu ordinaire de leurs séances le cinq juin mil neuf cent trente sept, à seize heures trente.

Ordre du jour

1. Projet d'extension des bâtiments scolaires - Examen des devis.

2. Tramways, modification du régime d'exploitation

3. Ecole de Trentemoult - Réception des travaux.

4. Marché pour goudronnage des chemins vicinaux.

5. Vente de terrain communal au Chêne Creux.

Examen après enquête.

6. Lotsisements Lefebvre et Gougenheim

7. Classement de l'avenue de la Féromière

8. Affaires diverses.

Rezé le 1^{er} juin 1934

Le maire

Vignais

Séance du 5 juin 1937

Le cinq juin mil neuf cent trente sept à seize heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M^r Vignais, Maire suivant convocation adressée par le Maire.

Etaient présents : M. M^r Gar-Mariellet, Marchais, Tanguay, Guérin, Herouet, Vignais, Marcheteau, Fabrice, Lefort, Barreau, Jeannen, Landriau, Gonthier, Chauvelon, Hammont, Peignon, Giraud, Bonkin, Massieu, Charriau, Clonet, Ollivie, Charlot.

Absents et excusés - M. M^r Turpin, Sorin, Gendronneau et Gendronneau.

Le procès-verbal de la dernière séance, dont il est



89

La donne lecture est adopté sans observations.
M^r Guérin, qui accepte, est nommé secrétaire de séance.

Projet d'extension des bâtiments scolaires, examen et approbation des plans et devis.

M^r le Maire soumet au Conseil municipal les plans et devis établis en vue de l'extension des différentes écoles communales.

Les devis s'élevent à :

1 : Ecole de garçons de Port-Rousseau,	95 834.
2 : Ecole de filles de Port-Rousseau,	195 975. 26
3 : Ecole des garçons de Pezé,	118 574. 68
4 : Ecole des filles de Pezé,	137 606. 35
5 : Ecole des filles de Pagon,	80 884.
soit au total à	628 874. 29

Il y a lieu d'ajouter la dépense frise pour l'achat du terrain destiné à l'école des filles de Port-Rousseau soit environ 4 800 francs.

Le Conseil municipal, après examen des plans et devis, et en avoir délibéré,

Approuve les dits plans et devis, demande à M^r le préfet l'autorisation de mettre les travaux en adjudication; demande la subvention de l'Etat et s'engage à concourir la dépense au moyen d'un emprunt.

Le Conseil municipal prend également l'engagement d'inscrire au budget, pendant une période de trente ans, au nombre des dépenses obligatoires un crédit pour l'entretien des immeubles construits, égal à 1% au moins du montant de la dépense par laquelle la subvention de l'Etat aura été calculée.

Ecole de Trentemoult - Réception des travaux

Le conseil municipal adopte les conclusions de la Commission des Finances sur la réception provisoire des travaux de Trentemoult, en ce qui concerne les travaux terminés, et accepte ces travaux.

Il décide de dresser à l'entrepreneur de peinture une réclamation énergique au sujet du retard injustifiable

apporté aux travaux.

Tramways. Modification du régime d'exploitation.

M^e le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport présenté au Conseil Général par M. de Kainlis à la séance du 21 avril 1937.

*30/5/37
11.6.37*

Ce rapport concerne l'abandon de la concession de la ligne par le Département et à son transfert à la Commune de Rezé. Le Département accepte ce transfert, et il reste à obtenir celui de la Cie des Tramways et celui de la Commune.

Il est à remarquer que le principal motif de la décision du Conseil général est qu'il est difficile au Département d'exercer efficacement son droit de contrôle sur l'exploitation de la ligne. On peut donc en conclure à posteriori que la Commune, qui n'était pas partie à l'acte de concession ne possédait en droit et en fait aucun droit de contrôle sur l'exploitation. Cette situation était tout à fait anomale et le nouveau régime devra, avant tout, y mettre fin. Un système de contrôle des recettes de la ligne devra être institué et mis en œuvre par l'administration municipale.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

1^o de demander que la Commune de Rezé soit substituée au Département comme concessionnaire de la ligne de Port-Rousseau aux Trois-Moutiers ;

2^o de charger M^e le Maire d'étudier, de concert avec le Service du contrôle des voies ferrées d'intérêt local la mise en vigueur d'un système de contrôle efficace des recettes et des dépenses de la ligne ;

3^o, au cas où l'accord par ces bases ne pourrait se faire entre les parties en cause, de demander la résiliation du contrat de concession dans les conditions prévues par le décret loi du 30 octobre 1935.

Marchés de goudronnage.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de M^e le Maire et en avoir délibéré, accepte les conclusions de M^e l'ingénieur du Service Vicinal relatif



91

ar goudronnage des chemins vicinaux N° 4, 5 et 14.

La dépense totale s'élevera à :

Achat de 16 tonnes de goudron	6 560
Réparations	3 931. 20
A Valori pour imprévu	508. 80
	<u>Notre au total</u>

11 000.

qui seront payés en moyen des crédits ci-après :
budget 1937 art. 76

-	art. 136	5 500
-	art. 78	4 441. 08
		<u>1 058. 98</u>

Total

11 000.

Aliénation de terrain communal au Chêne-Creux.

M^r le Maire soumet au Conseil municipal le dossier d'enquête ordonnée par arrêté préfectoral du 10 mars 1937 sur un projet d'aliénation d'un terrain communal au Chêne-Creux.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des pièces de l'enquête,

Vu le rapport du Commissaire enquêteur, estimant que la protestation de M^r M^s Raffin et Bazin contre l'aliénation projetée ne s'appuie sur aucun argument sérieux,

Maintient sa décision du 6 juillet 1936 et demande à M^r le Préfet d'autoriser la vente du terrain en question.

Demande de bourses d'Etat.

Le Conseil municipal donne un avis favorable aux demandes de bourses d'Etat présentées :

1^o par M^r Sépeau pour son fils Guy, à l'Ecole professionnelle Livet, à Nantes

2^o par M^r Roux pour son fils Georges, à l'Ecole Nationale d'Arts et Métiers à Angers.

Projet de lotissement Lefebvre, rue de l'Industrie.

M^r le Maire communique au Conseil municipal le projet de lotissement d'un terrain sis rue de l'Industrie, appartenant à M^r Lefebvre et présente par M^r

3^o
16.6.37

Chedorge, expert-géomètre. Ce terrain est destiné exclusivement à des jardins.

Le Conseil municipal, après un avis délibéré, considérant que l'accès de deux des lots du dit terrain est constitué par un passage de deux mètres de largeur seulement, que cette largeur est insuffisante pour une desserte normale,

donne un avis défavorable au dit projet et demande au lotisseur d'embosser la création d'une voie norme pour la desserte de tous les lots.

Projet de lotissement de Chouzy, à la Morinière.

3/4/16. 6. 27 X
d/ le Maire soumet au Conseil le projet de lotissement de la propriété de Chouzy à la Morinière. Ce lotissement, d'après le cahier des charges devait être exclusivement réservé à l'établissement de jardins. Mais par une lettre du 14 mai 1937 le lotisseur a demandé que le projet soit compris comme un lotissement ordinaire. Il s'engage à construire un puits commun à tous les acheteurs de lots, en participant à la même construction de ce puits pour une somme de 2500^f, ou à affecter cette même somme au branchement éventuel sur la canalisation d'eau de la Commune.

Le Conseil municipal, après un avis délibéré, donne un avis favorable au dit lotissement, sous réserve de la modification du cahier des charges en conséquence du changement d'affectation du terrain, et de la réalisation de l'additmentation en eau potable.

Classement de l'avenue de la Ternonnière.

3/4/16. 6. 27 X
M^r le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un rapport de M^r le Voyer communal relatif au projet de classement de l'avenue de la Ternonnière dans la voirie urbaine.

Le Conseil municipal, après un avis délibéré, considérant que la voirie en question présente un intérêt général et qu'elle est en bon état de viabilité, donne un avis favorable à son classement dans la voirie urbaine.

Décide qu'en cas où le classement serait prononcé le Syndicat des propriétaires de la voirie seraient tenus de reconvoi



entièrement les fossés, et à leur frais.

Demande de persis d'incorporation.

30/6/37 X
Le Conseil donne un avis favorable à la demande présentée par M^r Lannou étudé Jean Félix, le 25 septembre 1917 à Nantes, en vertu de l'art. 23 de la loi du 31 mars 1928.

Tarif des droits de place et de stationnement.

30/6/37 X
Le Conseil municipal décide de modifier ainsi qu'il suit sa décision relative au tarif à appliquer aux voitures automobiles à taximètre : les conducteurs de taxis payeront un droit de stationnement de 1^e par voiture et par jour.

La décision prise en la séance du 9 janvier 1937 est modifiée en conséquence.

Lettre du garde champêtre Guiguié.

M.^r le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre adressée par le garde champêtre au sujet :
1^o de son congé annuel et de celui de sa femme
2^o de la suppression de la cabine téléphonique
3^o de son armement.

Le Conseil municipal fait droit à cette demande en ce qui concerne le congé.

La suppression de la cabine téléphonique est décidée en principe depuis longtemps et l'administration des Postes sera priée d'exécuter ses promesses.

La question de l'arme destinée au garde champêtre va être mise à l'étude. La création d'un nouveau poste de garde sera envisagée.

Courage du ruisseau de la Jaguère.

30/6/37 X
M.^r le Maire donne connaissance d'une lettre de M^r l'Ingénieur des Pts- et Chausseis faisant connaître que le Conseil Municipal de la Commune de Bouguenais a demandé le courage du ruisseau de la Jaguère en 1937, et sollicitant l'avis du Conseil municipal de Rennes sur cette question.

Le Conseil décide de ne pas demander le courage

du ruisseau, le lit actuel étant très suffisant pour l'évacuation des eaux.

Demande de l'association départementale des Lois Ribot et Loucheur.

La demande de subvention présentée par cette association est repoussée.

Un siège de répartition pourra être réservé à un représentant de cette association, lors du renouvellement des mandats de répartiteurs.

établissement d'une boîte aux lettres au Chêne Gala

30/6/37
17/6/37

Le Conseil donne un avis favorable à la pose d'une nouvelle boîte aux lettres au carrefour du Chêne Gala et demande à l'Administration des Postes d'en réaliser l'installation dans le plus bref délai possible.

La dépense à supporter par la Commune sera prélevée au budget additifuel de 1937.

Acquisition de terrain par voie d'aliénement.

30/6/37
17/6/37

D'un arrêté d'aliénement rendu le 10 avril 1937 il résulte que M^r Grubert François, demeurant 50 bis rue de l'Industrie, cède à la Commune une parcelle de terrain n° 1568 chemin du Petit Choisy, d'une surface de 23 m² 68 dm²; le prix de ce terrain peut être éventuellement fixé à 15^c le m², soit au total 352^c 60.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, demande à M^r le Préfet d'autoriser l'acquisition au prix fixé ci-dessus, avec dispense de purge des hypothèques.

La dépense sera prélevée sur le crédit prévu à l'article 104 du budget de 1937.

Suppression de la cabine téléphonique publique à la Mairie.

30/6/37

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que les besoins actuels du service ne permettent plus de loger la cabine publique pour téléphonique dans la Mairie ni de faire assurer la gérance de cette cabine par un employé municipal;

décide de ne plus assurer cette gérance à partir du 1^{er} juillet 1937 et demande à l'Administration des Postes

de procéder, pour cette date, à l'enlèvement de la cabine.

Création de terrains de sports - Champ de Foire de Pagon.

M^e le Maire met le Conseil au courant des demandes qui il a reçues de plusieurs sociétés sportives relativement à la création de terrains de sports.

Il explique que la solution idéale consisterait à créer un stade complet, avec des installations modernes. Malheureusement les ressources actuelles de la commune ne permettant pas d'engager la dépense considérable que nécessite la construction d'un pareil stade, il convient de se limiter à des solutions immédiatement réalisables.

Une discussion s'engage sur la possibilité d'intégrer les deux champs de foire de Pagon et Port-Rousseau. Le Champ de foire de Port-Rousseau ne peut guère être amélioré, faute d'espace et pourra être utilisé dans les conditions actuelles, en attendant mieux.

Le Champ de foire de Pagon est susceptible d'être agrandi et aménagé convenablement, et la question va être mise à l'étude.

L'aménagement du champ de foire en terrain de sport n'en empêcherait d'ailleurs nullement la tenue éventuelle des foires et fêtes publiques sur l'emplacement en question.

Le Conseil Municipal se réunit alors en séance secrète pour examiner des diverses demandes d'assistance.

(assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

1. Lequineneur Donatien, 66 ans, rue Alsace Lorraine N° 15 non proposé;

2. Plantier Gic, 57 ans, à la Transmire non proposé;

3. Geloux Pierre, V^e Babonneau, 65 ans à la Basse-Lande, proposée pour 80+;

4. Neven Alceis, 56 ans rue Chiers prolongée, proposée pour 80+;

5. Blanchard Stéphane, épouse Guilloux, 54 ans, au Champ-de-foire, proposée pour 50+;

6. Forget Melina, née Malidari, 18 ans, à
Brentemont, proposée pour 30^f ;

7. Cheiré Georgette, 24 ans au Bas-Pendreau
proposée pour 40^f ;

8. Durand Joseph, dit Cadet, 21 ans à la Croix-
Medard, proposée pour 50^f ;

9. Simon Céline, épouse Durand, 20 ans à
la Croix-Medard, proposée pour 50^f ;

Demande d'augmentation

1. Le Borgne Marie, 40^e juillet, 81 ans, à la Fer-
melière, proposée pour le complément d'allocation

Assistance aux femmes en couches

1. Mme Bechen Marguerite, rue Blaies 45, 4^e
enfant, proposée ;

2. Mme Gambon née Carrion Marie, à la Brosse,
4^e enfant, proposée ;

3. Mme Pontier, née Villeris Anna, rue du Pinier,
3^e enfant, proposée ;

4. Mme Blandin, née Légris Louise, à la Galotière
4^e enfant, proposée ;

5. Mme Figureau, née Orbais Sébastien à la
Petite Lande, proposée ;

6. Mme Fanchet, née Beandonn à la Chaussee, 5^e
enfant, proposée

7. Mme Cormier, née Doret Célestine, aux Cha-
felles, 4^e enfant proposée ;

8. Mme Bertho, née Efflane, à la Basse Lande
3^e enfant, proposée ;

9. Mme Sanvaget, née Gantet Gabrielle à la
Basse Lande, 3^e enfant, proposée ;

10. Mme Gravotille Élise, à la Grand-Haye, 1^e enfant
proposé ;

11. Mme Chayneau, née Lemercier Marie à la
Fermelière, 2^e enfant, non proposée.

Assistance médicale gratuite. Non assurés sociaux

1. Mme Rognant Giulia, à Northorse, proposée ;

2. Mme Boju Alexandrine, femme de l'or, proposée ;



3. Melle Graboille Elise, proposée ;
4. Mr Chene Alphonse, proposé ;
5. Mme Kerven Marie, rue Le Minier, proposée ;
6. Mme Gambon, née Larion, à la Brosse, proposée.
7. Mme Fourge, à la Coquière, proposée ;

- Assurés sociaux
1. Jourin Michel, Honto-He, proposé ;
 2. Martineau Gérôme, Grand-Clos, proposé ;
 3. Moreau François, aux Nandières, proposé ;
 4. Journeau Roger, à Northouse, proposé ;
 5. Prineau Jean Marie, rue d'Avogue, proposé ;
 6. Coussis Marie, épouse Duterre, née Gau-
chard, proposée .

(Handwritten signatures of the proposed individuals)

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se
réuniront au lieu ordinaire de leurs séances le
quatorze voit vingt neuf cent trente-sept à neuf
heures.

Ordre du jour

- 1° Budgets additionnels de 1937 ;
- 2° Comptes et budgets du Bureau de Bienfaisance -
Aois du Conseil ;
- 3° Conversion d'emprunt ;
- 4° Taxe vicinale ;
- 5° Demande d'acquisition de terrain ;
- 6° Lotissements : avis à donner ;
- 7° Affaires diverses